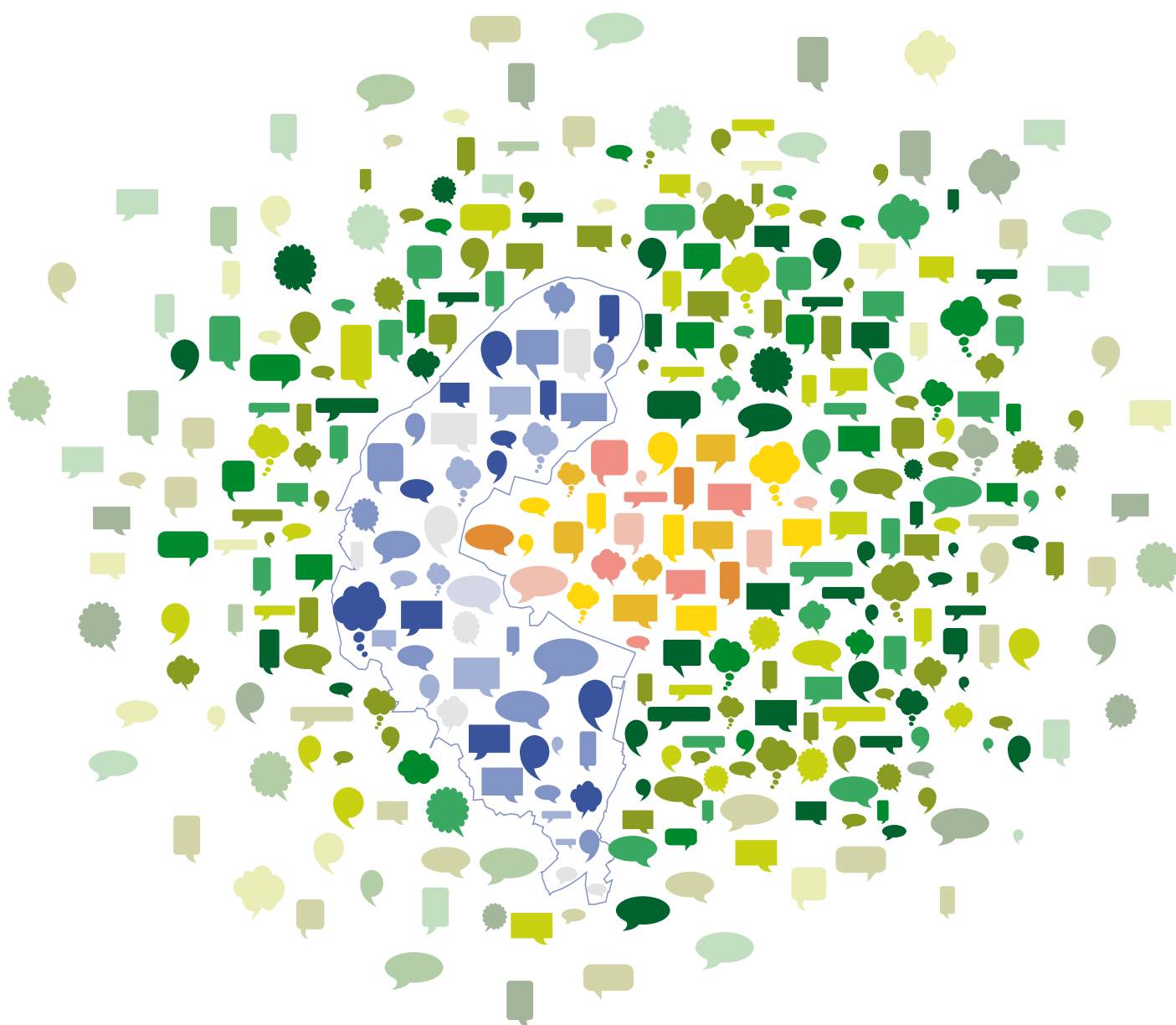


L'État dans les Hauts-de-Seine



rapport d'activité 2010

Depuis 2010, la reprise de la croissance économique a permis une stabilisation puis une baisse du chômage. Le Président de la République a mobilisé de façon exceptionnelle l'État pour accompagner les publics les plus exposés vers l'emploi, en priorité les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée. Dans les Hauts-de-Seine, une organisation au plus près des acteurs de terrain commence à porter ses fruits, avec une baisse du chômage plus favorable que les tendances régionale et nationale.

Par ailleurs, les services de l'État se sont mobilisés particulièrement en faveur de la vie quotidienne des Alto-séquanais : sécurité, logement, rénovation urbaine, cohésion sociale.

Trois grands axes structurent ce rapport d'activités :

- mobiliser les ressources pour l'emploi et le développement économique ;
- garantir la sécurité pour tous ;
- construire le Grand Paris au profit de la cohésion sociale et territoriale.

L'ensemble des services de l'État s'est organisé pour répondre avec réactivité et efficacité aux attentes des populations du département et en coopération avec tous ses partenaires : collectivités, acteurs socio-économiques, tissu associatif.

Pierre-André PEYVEL
Préfet des Hauts-de-Seine

MOBILISER LES RESSOURCES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ..	p. 07
I. Favoriser le retour à l'emploi et l'accès aux formations qualifiantes	p. 07
• Réduire le chômage de longue durée	
• Mettre en œuvre le Plan de Mobilisation pour l'Emploi	
II. Soutenir le développement des entreprises et la reprise d'activité dans le département	p. 08
III. Accroître la formation et la qualification des jeunes	p. 10
• Favoriser l'accès des jeunes au marché du travail	
• Mobiliser le réseau des missions locales	
GARANTIR LA SÉCURITÉ POUR TOUS	P. 12
I. Faire baisser la délinquance	p. 12
• Une action des services de police ciblée et adaptée aux réalités et aux évolutions de la délinquance	
• Le développement de la vidéoprotection	
• Le renforcement du pilotage dans la lutte contre la délinquance	
II. Agir contre l'insécurité routière	p. 14
• Des résultats contrastés	
III. Développer les capacités de préparation et de gestion des crises	p. 14
• La poursuite d'une politique d'exercices ambitieuse	
• L'accélération de la sécurisation des sites sensibles	
IV. Conforter la politique d'intelligence économique	p. 15
V. Renforcer la lutte contre les fraudes et la protection des consommateurs	p. 15
CONSTRUIRE LE GRAND PARIS	
AU PROFIT DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	P. 17
I. Développer des territoires de vie et d'activité autour des pôles de croissance du Grand Paris	p. 17
II. Produire du logement pour tous dans un objectif de mixité sociale	p. 18
• Le développement du parc locatif social	
• Le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)	
• Le traitement des expulsions locatives	
• La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO)	
III. Améliorer le cadre et les conditions de vie dans les territoires de solidarité	p. 20
• La politique de la ville	
• Le développement durable	
• Le développement de l'offre éducative	
• La politique d'égalité entre les femmes et les hommes	
• L'offre sportive et culturelle	
IV. Maîtriser l'immigration et favoriser l'intégration des étrangers en situation régulière	p. 25
• L'accueil des étrangers en situation régulière	
• L'intégration des étrangers à travers l'accès à la nationalité	
V. Poursuivre la modernisation des services publics	p. 26
• La réforme de l'administration territoriale de l'État	
• Le développement de la démarche « qualité et performance »	
• La poursuite de la modernisation de la délivrance des titres	
• Une politique de communication qui se modernise	
ANNEXE	P. 30

I - Favoriser le retour à l'emploi et l'accès aux formations qualifiantes

Les lignes directrices du marché de l'emploi en 2010 se caractérisent par :

- une légère augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (+ 1,7 % par rapport à 2009).
- un accroissement du chômage de longue durée (+ 17 % en un an représentant 37,1 % de la demande de demandeur d'emploi).
- un taux de chômage en diminution au cours de l'année pour se stabiliser à 7,5 % au 31 décembre 2010 (-0,2 point en l'espace d'une année). Fin mars 2011, le département comptait 62 260 demandeurs d'emploi soit une progression annuelle de 0,3 % illustrant un marché du travail atone.
- des licenciements pour motifs économiques assortis d'un plan de sauvegarde de l'emploi en diminution de 37 % : 118 procédures représentant 3 974 suppressions d'emploi dans le département (- 41 % par rapport à l'année 2009). Cette tendance à l'amélioration se poursuit au début de l'année 2011.

Dans ce contexte, l'action de l'État a été orientée en vue de :

1- Réduire le chômage de longue durée :

- Par la poursuite du Plan de mobilisation des contrats aidés (information collective des relais socio-économiques, des employeurs potentiels et rendez-vous particuliers) se traduisant par la conclusion de 4 867 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 1 460 contrats initiative emploi (CIE) : 36 millions d'euros ont été engagés au titre des aides attribuées aux employeurs dans le cadre des contrats aidés.

Pour 2011, cette politique active se poursuit en s'appuyant sur une justification au 1^{er} euro assurant une cohérence d'actions entre les enjeux du retour à l'emploi et l'équilibre des finances publiques. Elle doit permettre, au premier semestre 2011, de conclure 2000 CAE et 382 CIE.

En outre, afin d'accompagner les mutations économiques, 118 Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) correspondant à 3 974 suppressions de postes (en 2010, 191 PSE instruits correspondants à 6 771 emplois) ont été instruits.

- Par le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail avec les actions résultant des 70 SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) du département : 3 455 957 € ont été engagés à ce titre. 301 725 € s'ajoutent au titre du FSE pour soutenir le développement de l'offre d'insertion sur le département au bénéfice de 4 000 personnes. L'analyse des premiers résultats des sorties 2010 permet de mettre en évidence une légère amélioration des sorties vers l'emploi durable.

- Par la mobilisation des dispositifs de l'alternance qui ont donné lieu à 10 002 contrats d'apprentissage et 7 329 contrats de professionnalisation permettant ainsi de renforcer la qualification des actifs.

- Par la qualification des demandeurs d'emploi et des salariés à travers la validation des acquis de l'expérience « VAE 92 » aboutissant à la reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un diplôme : 294 personnes concernées notamment dans le domaine du secrétariat et de la petite enfance.

Ces interventions ont été relayées par les cinq maisons de l'emploi en lien avec les collectivités locales dans le cadre de la mise en place d'un nouveau cahier des charges mettant l'accent sur l'ingénierie au profit des acteurs territoriaux.

2 – Mettre en œuvre le Plan de Mobilisation pour l'Emploi

Dans le prolongement du plan emploi jeune et du plan rebond pour l'emploi, et afin de faire de 2011 une année utile par la baisse du chômage, **le Président de la République a engagé en février 2011 un plan national de mobilisation pour l'emploi en direction des publics les plus exposés au chômage**, destiné à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes et des chômeurs de longue durée, en sécurisant les parcours professionnels.

Ce plan destiné à renforcer la dimension territoriale des politiques de l'emploi en articulation avec la stratégie régionale, s'organise au niveau des bassins d'emploi et s'appuie sur les sous-préfets pour animer et coordonner les acteurs du service public de l'emploi rassemblés au sein de services publics de l'emploi local

Au niveau départemental, l'organisation se décline autour d'un service public de l'emploi départemental (SPED) composé d'un comité restreint, d'un comité plénier et de trois services publics de l'emploi local (SPEL), adossés aux directions territoriales déléguées de Pôle Emploi.

Les SPEL, structures opérationnelles souples, mises en place dès mars 2011, en partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, ont une double mission :

- **mobiliser les réseaux pour augmenter les offres d'emplois**, faciliter les mises en relation demandeurs/offres d'emploi, mobiliser les financeurs de la formation professionnelle (Région, Pôle emploi, OPCA interprofessionnels et professionnels).
- **identifier les besoins des entreprises en matière de recrutement** pour améliorer le recueil des offres d'emploi et expertiser la qualité de l'offre, s'assurer que toutes les offres d'emploi sont traitées localement et obtiennent des réponses (en désignant des chefs de file chargés de faire travailler ensemble les opérateurs suivants : Pôle Emploi, Missions Locales, Cap emploi, Maisons de l'Emploi...) et identifier les besoins en formations pour rapprocher les offres des demandeurs.

Trois indicateurs permettent d'apprécier les résultats à savoir :

- réduire le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ;
- réduire les délais moyens pour pourvoir l'offre d'emploi ;
- augmenter le nombre d'entrée en formation et notamment celles des demandeurs d'emploi de longue durée supérieure à un an.

II - Soutenir le développement des entreprises et la reprise d'activité dans le département

Les mesures du Plan de relance engagé par le Gouvernement pour soutenir l'économie française ont incontestablement joué un rôle d'amortisseur déterminant dans les Hauts-de-Seine, conduisant ainsi à un frémissement de reprise dès la rentrée 2010.

Le renforcement du tissu des entreprises a été recherché à travers la mise en place de réunions-débats au profit des institutionnels et des entreprises alto-séquanais sur des thèmes d'actualité destinés à leur permettre de disposer de tous les outils utiles à leur bon développement : déplacement du Médiateur national du crédit, présentation du Fonds stratégique d'investissement, en présence du Ministre chargé de

la mise en œuvre du plan de relance, réunion « mode d'emploi » sur les relations inter-entreprises, impact du canal Seine nord sur les Hauts-de-Seine.

L'État a ainsi joué un rôle actif dans le relais et la participation à des programmes nationaux visant à la promotion de secteurs économiques ou à améliorer le cadre réglementaire dans lequel évoluent les entreprises tels que :

- La Semaine de l'Industrie, manifestation nationale dont la première édition s'est tenue du 4 au 10 avril 2011 et vise à revaloriser l'image de l'industrie auprès de l'ensemble de la population ;
- La participation à la réflexion sur la démarche nationale de simplification de la vie des entreprises engagée par le secrétaire d'État chargé des Petites et Moyennes Entreprises : plusieurs suggestions alto-séquanaises ont ainsi été retenues dans les propositions présentées aux assises nationales telles la simplification du bulletin de salaire ou la mise en place d'un coffre-fort électronique pour éviter les saisies multiples.

En outre, les services de l'État, en liaison avec l'ensemble des forces vives du département, se mobilisent pour activer au profit des Hauts-de-Seine des démarches de développement structurantes se déclinant dans les actions suivantes :

- **L'appui à la création et à la transmission des entreprises** à travers le dispositif NACRE destiné au public demandeur d'emploi permettant de déployer 783 accompagnements dont l'octroi de 169 prêts ;
- **La consolidation des entreprises existantes** avec les diagnostics du dispositif local d'accompagnement financé à hauteur de 132 000 euros qui a accompagné 94 structures et touché 2 774 emplois ainsi que l'octroi d'aides financières à la transmission d'entreprises existantes permettant de maintenir et développer les emplois grâce aux conventions de revitalisation ;
- **La traduction opérationnelle de la charte automobile** permettant d'informer les entreprises intervenant sur le secteur et de repérer les entreprises concernées par un diagnostic d'accompagnement ;
- **L'appui à des réseaux d'entreprises** par le dispositif de la revitalisation favorisant le lien petites et grandes entreprises : partage de connaissances de professionnels permettant de guider les décisions des PME, mise à disposition de compétence en gestion des ressources humaines, gestion financière, marketing et développement, appui de deux pôles de compétitivité permettant de renforcer la productivité des PME ;
- **L'appui au développement à l'international des PME alto-séquanaises** en lien avec la CCIP, le COFACE, Ubifrance et le Conseil général à travers des accompagnements individualisés ;
- **La revitalisation du territoire et de l'emploi** à travers ces conventions : en 2010, signature de 14 conventions visant à compenser 1 641 suppressions d'emplois par un nombre équivalent de créations d'emplois dans les trois ans.

III - Accroître la formation et la qualification des jeunes

La situation économique et ses conséquences en matière d'emploi ont accentué la mobilisation des acteurs et partenaires de l'emploi au profit des jeunes. Cette mobilisation s'est traduite par la mise en place de mesures spécifiques.

1- Favoriser l'accès des jeunes au marché du travail

Dans le département des Hauts-de-Seine, le public jeune a bénéficié d'un plan de relance soutenu permettant de réduire, en l'espace d'une année, la demande d'emploi de 5,9 %

Le travail conjoint des missions locales et de Pôle Emploi a abouti à l'entrée de 366 jeunes en contrat d'accompagnement formation financé par l'État.

Pour ces jeunes alto-séquanais, il s'agissait de compléter leur formation dans des secteurs tels que le transport, la logistique, la gestion, le service aux personnes, les services aux collectivités et de renforcer leur formation générale.

L'octroi exceptionnel de primes pour l'embauche de jeunes en stage s'est traduit par l'embauche de 283 stagiaires en contrat à durée indéterminée dans les entreprises du département.

Les jeunes issus de quartiers « politique de la ville » ont bénéficié de la poursuite du programme « contrat d'autonomie » permettant de renforcer leur accompagnement vers la recherche d'emploi sur 2 principaux sites (Bagneux et Asnières), 554 jeunes sont entrés dans le dispositif dont 259 sorties positives (accès à l'emploi et à des formations qualifiantes). Dans ce cadre, l'État a mobilisé 2 494 125 euros et a conduit :

- Une articulation du marché public national avec les besoins de territoire ;
- Un suivi régulier du dispositif en vue de favoriser les liens entre l'opérateur et le service public de l'emploi.

Les missions locales et Pôle Emploi ont également prescrit 832 contrats d'accompagnement vers l'emploi et 515 contrats initiative emploi pour les jeunes permettant de consolider un projet professionnel et d'accéder à l'emploi.

2 - Mobiliser le réseau des missions locales

Le dialogue de gestion établi entre l'État et les 12 missions locales des Hauts-de-Seine a abouti à l'accueil de 9 508 jeunes.

Le renforcement des moyens accordés s'est traduit par une augmentation :

- De 3% de la subvention annuelle de fonctionnement des missions locales, portant le total de cette subvention à 2,4 millions d'euros,
- De l'allocation interstitielle accordée à certains jeunes bénéficiaires d'un Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : le département des Hauts-de-Seine a vu son enveloppe augmenter de 61% grâce aux crédits du plan de relance représentant une enveloppe globale d'un million d'euros.

Les crédits du plan de relance ont été également mobilisés sous la forme :

- D'actions nouvelles, pour un montant total de 578 528 € permettant à onze missions locales d'améliorer la relation entreprise/mission locale, et d'appuyer ainsi les sorties positives des jeunes suivis par les missions locales ;
- D'actions dans le cadre du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) pour un montant total de 113 136 € afin de favoriser un accompagnement individualisé des jeunes.

Ces nouvelles mesures s'inscrivant également dans un cadre économique plus favorable qu'en 2009 ont favorisé l'accès à l'emploi de 5 765 jeunes fréquentant les missions locales.

La poursuite du programme CIVIS s'est traduite par un accompagnement de 2 640 jeunes dont 843 jeunes issus de zones urbaines sensibles.

Cependant, au cours de l'années 2010, les missions locales ont eu plus de difficultés à insérer dans le monde du travail les jeunes souvent sans qualification, issus du programme CIVIS et dont l'insertion sociale et professionnelle est plus problématique : 877 jeunes en contrat CIVIS sont sortis du programme en ayant trouvé un contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus de 6 mois, mais seulement 369 jeunes de niveau V et infra V ont réussi à entrer en emploi durablement.

L'ensemble de ces actions a permis de réduire la demande d'emploi des jeunes pour atteindre 5 950 jeunes en recherche d'emploi (contre 6240 un an auparavant).

I - Faire baisser de la délinquance

La baisse de la délinquance s'est poursuivie en 2010

La délinquance générale a diminué de - 0,18%. 96 520 faits ont été constatés en 2010 contre 96 690 faits en 2009, soit 170 victimes épargnées en un an.

Le taux d'élucidation de la délinquance générale se stabilise à 31,06 %.

La délinquance de proximité a diminué de - 2,6%. 40 525 faits ont été constatés en 2010 contre 41 616 faits en 2009, soit 1 091 victimes épargnées en un an.

Ces résultats sont notamment le fruit d'une nouvelle organisation et de nouvelles méthodes de travail instaurées dans le cadre de la police d'agglomération, opérationnelle depuis le 14 septembre 2009, qui place l'ensemble des forces de sécurité de la première couronne parisienne sous l'autorité et sous le commandement du préfet de police.

L'année 2010 a été caractérisée par :

1. Une action des services de police ciblée et adaptée aux réalités et aux évolutions de la délinquance

Les moyens des services de police ont été déployés sur le terrain en luttant prioritairement :

- contre la drogue et le trafic de stupéfiants ;
- contre les vols et les cambriolages ;
- contre les violences urbaines et les affrontements des bandes ;
- contre la délinquance itinérante ;
- contre les violences aux personnes.

Ces orientations stratégiques ont permis de lutter efficacement contre des évolutions à la hausse, perçues négativement par nos concitoyens et les touchant dans leur vie quotidienne :

- L'année 2009 avait été marquée par une augmentation sensible des braquages : 241 braquages ont été enregistrés.

En 2010, 176 braquages ont été commis, soit une baisse de - 27 % (-65 braquages).

- En 2010, il n'y a pas eu d'affrontements entre bandes organisées et structurées dans les Hauts-de-Seine. Les affrontements entre bandes de circonstances ont diminué de - 25 %.

- Un plan en faveur de la sécurité des personnes âgées a été lancé en juillet 2010. Il concerne la population âgée de plus de 60 ans, soit dans les Hauts-de-Seine environ 250 000 personnes.

En 2010, les faits délictueux à l'encontre des + 65 ans ont baissé de - 7,65 % par rapport à 2009.

En 2011, ces objectifs seront poursuivis en ciblant en particulier la lutte contre les cambriolages et les violences aux personnes.

2. Le développement de la vidéoprotection

Le développement de la vidéoprotection constitue un axe majeur d'une politique de lutte contre la délinquance car cet outil technologique permet à la fois de prévenir les actes délictueux mais également d'identifier plus rapidement et facilement les auteurs de ces faits.

Au cours des huit dernières années, le nombre de caméras urbaines a régulièrement augmenté. Des systèmes de vidéoprotection sont aujourd'hui installés dans 32 communes :

- 21 communes des Hauts-de-Seine sont impliquées dans le développement de la vidéoprotection sur la voie publique ;
- 785 caméras sont installées sur la voie publique ;
- 17 commissariats sur 25 bénéficient d'un report d'images ;
- 1 364 caméras sont positionnées sur les bâtiments publics.

La commission départementale de vidéosurveillance, présidée par un magistrat, a examiné 632 dossiers en 2010, soit une progression de 62% par rapport à 2009.

Depuis 2007, le développement de la vidéoprotection sur la voie publique bénéficie, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, d'un soutien de l'État en progression.

En 2010, ce soutien s'élève à 1.154.948 €, soit un triplement depuis 2007 des crédits accordés par l'État. Ce financement a permis de soutenir 9 projets relatifs à l'installation ou l'extension de vidéoprotection sur la voie publique, 3 pour des logements sociaux et 2 études d'ingénierie.

3. Le renforcement du pilotage dans la lutte contre la délinquance

Une affirmation du pilotage de l'État dans la lutte contre toutes les formes de délinquance :

- **Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes**, adopté le 17 décembre 2009, constitue le document de référence mobilisant l'ensemble des services de l'État, des acteurs associatifs et des opérateurs socio-économiques (bailleurs sociaux, chambres consulaires) sur un diagnostic et des objectifs partagés ;
- **Un partenariat étroit avec les autorités judiciaires**, et notamment le Parquet ;
- **Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance** est un outil qui monte en puissance dans les Hauts-de-Seine depuis sa création en 2007 et constitue désormais pour l'État un levier essentiel de la politique de prévention de la délinquance et de soutien aux actions partenariales ;
- **Le plan départemental de lutte contre les drogues et toxicomanies** adopté le 14 décembre 2010, permet de coordonner l'action des services de l'État dans le domaine de la prévention.

Un partenariat avec les maires du département qui se développent au travers :

- Du dynamisme des 32 conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;
- De l'organisation annuelle des journées de sécurité intérieure qui ont eu lieu en 2010 le 9 octobre à Saint Cloud ;
- De la mise en place de structures adaptées à la prise en charge des mineurs en situation de décrochage (cellules de veille, conseils pour les droits et devoirs des familles) ;
- Du renforcement du rôle de l'État en matière d'accompagnement et d'ingénierie avec l'organisation en préfecture d'un séminaire le 16 décembre 2010 sur la délinquance des mineurs.

II - Agir contre l'insécurité routière

Si la baisse du nombre de blessés (-10%) et d'accidents corporels (-7%) constitue une évolution satisfaisante, il faut déplorer la hausse importante du nombre de tués (+55,5%).

	2009	2010	Evolution en %
Nombre d'accidents corporels	2719	2526	- 7,1%
Nombre de blessés	3103	2799	- 9,8%
Nombre de tués	18	28	+ 55,5%

L'année 2010 se caractérise par un maintien à un niveau élevé par les services de police des opérations portant sur l'alcoolémie, la drogue et la vitesse :

- 24 019 contrôles effectués en 2010 par les services de police pour un total de 2 245 dépistages positifs en matière d'alcoolémie ;
- Le renforcement des contrôles en matière de stupéfiants : 620 dépistages et 303 avérés positifs ;
- Des contrôles de vitesse ciblés sur les axes et les zones accidentogènes sur la base d'une cartographie départementale mais également communale.

Les actions de prévention et de sensibilisation vont être davantage orientées vers :

- Les conducteurs de deux roues motorisés (qui représentent 40% des tués dans les Hauts-de-Seine) ;
- Les usagers vulnérables et en particulier les piétons seniors qui ont représenté 25% des décès en 2010 ;
- Les collégiens.

III - Développer les capacités de préparation et de gestion des crises

L'année 2010 a débuté avec la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) et s'est terminée par la crise due à l'épisode neigeux de décembre.

Entre ces deux crises, le blocage des dépôts d'hydrocarbures pendant le mouvement social d'octobre a également nécessité l'activation du Centre opérationnel départemental (COD) pour gérer une situation de pénurie de carburant.

Mais si l'année 2010 a commencé en salle Jean Moulin, au 24^{ème} étage de la préfecture, elle s'est terminée dans un nouvel espace de gestion de crise, le nouveau COD situé au 1^{er} étage dans l'ancienne salle de restaurant « Le Patio ». Entièrement dédié à la gestion de crise et la formation à la gestion de crise, cet outil moderne permet désormais de traiter des situations d'urgence dans des conditions optimales.

1. La poursuite d'une politique d'exercices ambitieuse

L'exercice du 6 décembre 2010 précédant l'ouverture du tunnel bi-départemental COFIROUTE est venu clore une série de neuf exercices pilotés par la préfecture en 2010. Parmi les thèmes abordés au cours des exercices, on retrouve notamment l'attaque terroriste, le feu de véhicule en tunnel, la prise d'otage, la coupure électrique généralisée ou encore les violences urbaines.

Comme en 2010, la politique d'exercice restera une priorité dans les Hauts-de-Seine en 2011 : l'année sera notamment marquée par la semaine d'exercice organisée par le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) au mois de mai, consistant en l'organisation de « cinq exercices cadre » développés en collaboration avec tous les services concernés par la gestion de crise. Cette semaine particulière doit permettre à tous les services de former l'ensemble de leurs cadres à la gestion de crise au sein du nouveau COD.

2. L'accélération de la sécurisation des sites sensibles

La préfecture poursuit le travail de planification dans le cadre du dispositif ORSEC.

En 2011, les deux Plans particuliers d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers de Nanterre, dont l'élaboration a débuté en 2010, seront finalisés et feront l'objet d'un exercice test (avril et octobre 2011). Il s'agit de tester la réaction des services de secours et de police et leur coordination par le préfet, en cas d'évènement important sur le dépôt.

La préfecture s'assure également que les sites particulièrement sensibles - les points d'importance vitale - dont l'atteinte pourrait obérer gravement le potentiel économique, la sécurité de la Nation ou mettre gravement en cause la santé ou la vie des populations, sont sécurisés.

Enfin, la révision du plan relatif au risque inondation devrait également être lancée en 2011 et mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés du département.

IV - Conforter la politique d'intelligence économique

Le gouvernement a souhaité que les pouvoirs publics se dotent d'une véritable politique d'intelligence économique, visant à accompagner et à protéger le développement des entreprises sur notre territoire, dans un contexte d'exacerbation de la compétition entre acteurs économiques.

Suite au lancement du Schéma régional d'intelligence économique (SRIE) en 2009, la préfecture des Hauts-de-Seine a élaboré son plan départemental d'intelligence économique en juillet 2010, validé par les représentants des acteurs économiques du département. Des conférences de sensibilisation sont notamment organisées à destination des entreprises du département pour les sensibiliser à la nécessité de mieux protéger leur information stratégique.

Référent départemental, le directeur de cabinet du préfet conduit cette politique en lien étroit avec la Direction départementale du renseignement intérieur (DDRI).

De nombreux partenaires (CCIP, CGPME, CMA, MEDEF, Conseil général, etc...) ont été associés à la démarche et participent à la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan.

V - Renforcer la lutte contre les fraudes et de la protection du consommateur

Pour lutter contre les fraudes, des opérations de contrôle sont régulièrement programmées dans le secteur du BTP, des hôtels, cafés, restaurants, du commerce et des sociétés de services.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Au cours de l'année 2010, 389 contrôles ont été réalisés, dont une part substantielle dans le cadre du CODAF et ont donné lieu à la constatation de 508 infractions. Le montant des fraudes (aux prestations sociales, fiscales et travail illégal) détectées s'est élevé à 3 176 592 €.

La protection des consommateurs s'est renforcée autour des trois objectifs suivants :

- **Prévention en s'assurant, en amont, du respect de la réglementation grâce :**

- **au contrôle de la première mise sur le marché (CPMM)** : ces inspections approfondies ont pour but de vérifier les moyens mis en œuvre par les principales entreprises productrices ou importatrices pour assurer la sécurité des produits alimentaires ou non alimentaires.

En 2010, 78 contrôles de cette nature ont été réalisés et 37 sociétés se sont vues rappeler leurs obligations ;

- **à l'agrément sanitaire des établissements manipulant des denrées animales** : fourniture par les cuisines centrales en repas des cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite etc., devant disposer d'un agrément sanitaire (27 inspections en 2010).

- **Contrôle** : il s'agit de vérifier l'application des mesures de retrait de la vente ou de rappel des produits présentant un risque pour le consommateur : 45 retraits de vente ont été effectués en 2010 et 53 alertes ont été opérées.

Il s'agit aussi de veiller à la sécurité des produits proposés au consommateur en restauration collective ou dans les commerces de détail : 1 310 établissements de restauration collective ont fait l'objet de contrôle et 25 déclarations de toxi- infections alimentaires ont été traitées (+ 56% par rapport à 2009).

- **Protéger la santé et la sécurité physique de nos concitoyens** cette action s'exerce principalement par la surveillance des suspicions de rage chez les carnivores domestiques (171 cas) et la participation à la lutte contre les chiens dangereux (réseau des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales).

I - Développer des territoires de vie et d'activité autour des pôles de croissance du Grand Paris

En 2010, la mise en oeuvre du projet du Grand Paris, dont les grandes lignes ont été tracées par le Président de la République dans son discours du 29 avril 2009, a défini un cadre d'actions.

Tout d'abord avec le vote de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. La loi a fixé des objectifs ambitieux pour ce projet urbain, social et économique à atteindre :

- **Réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux** au bénéfice de l'ensemble du territoire national ;
- **Créer un réseau de transport public de voyageurs** ;
- **Construire chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés** en Ile-de-France et contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain, alors que la production actuelle n'est que d'environ 35 000 logements par an ;
- **Favoriser la croissance économique** afin de soutenir la concurrence des autres métropoles mondiales. La recherche, l'innovation et la valorisation industrielle sont au coeur de cette croissance renouvelée de la région capitale.

Le débat public sur le schéma de transport du Grand Paris a eu lieu à la fin 2010 et au début 2011. La Société du Grand Paris a émis le 26 mai 2011 son avis autorisé sur le réseau de transport issu de cette concertation à laquelle les élus et les habitants des Hauts-de-Seine ont beaucoup contribué. Il en ressort un réseau équilibré qui permet à la fois des connexions avec le réseau existant, une desserte des grands pôles économiques de la région et les aéroports, au sein duquel est inscrite la desserte des Hauts-de-Seine.

Le Grand Paris devra sa réussite à la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en oeuvre des projets de territoire qui auront la même ambition. Le cadre en est inscrit dans la loi au travers des contrats de développement territorial. Dans les Hauts-de-Seine, les partenaires se mobilisent sur des territoires de projet :

- **Sur le territoire de la Défense et des deux Seine**, la création du Syndicat intercommunal d'études et de projet (SIEP) en novembre 2010 a marqué un pas décisif pour les cinq communes concernées (Courbevoie, La-Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes). Elles ont créé ce syndicat pour concevoir et partager un projet de territoire. Avec l'association de la commune de Puteaux, ces communes et leurs groupements se sont engagées avec le préfet de Région dans la démarche d'élaboration d'un contrat de développement territorial en janvier 2011. L'objectif est d'aboutir à un accord au début de l'année 2012.
- Dans le Sud du département, la démarche se structure **autour de la Vallée Scientifique de la Bièvre**. Un premier comité de pilotage s'est tenu de 16 juin 2011 pour un contrat de développement territorial autour des deux communautés d'agglomération de Sud-de-Seine et du Val-de-Bièvre (dans le Val-de-Marne).
- La démarche est lancée dans la **Boucle nord du département**. Les enjeux y sont importants : de grandes potentialités de renouvellement urbain, de nombreuses gares du Grand Paris, un territoire avec des fragilités et des atouts. La création de la zone d'aménagement différé autour de la gare des Grésillons constitue la première étape d'un projet urbain d'envergure.

CONSTRUIRE LE GRAND PARIS AU PROFIT DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

- **Le pôle de Grand Paris Seine Ouest** bénéficiera d'un effet important du réseau de transport du Grand Paris : connexion aux autres pôles économiques, notamment de La Défense, création d'une desserte entre les deux grands pôles de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux, aujourd'hui inexistante.

L'enjeu de construction est de taille dans le département. Même si le nombre de logements autorisés a augmenté en 2010 dans le département (4800 logements contre 3900 logements autorisés en 2009), cela est encore très loin de la production nécessaire pour assurer le renouvellement des constructions et pour accueillir le développement naturel de la population.

II - Produire du logement pour tous dans un objectif de mixité sociale

1- Le développement du parc locatif social et sa meilleure répartition sur le territoire départemental peuvent être illustrés par trois actions conduites par la DDE, puis, depuis le 1^{er} juillet 2010, par l'Unité Territoriale 92 de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (UT - DRIHL 92) :

- **La mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU** : au 1^{er} janvier 2010, 14 communes sur les 36 du département n'atteignent pas le taux de 20 % de logements sociaux et 3 d'entre elles ont fait l'objet d'un prélèvement pour un montant total de 87 306 € ;
- **Le partenariat avec la délégation des aides à la pierre au Conseil général** : 3 444 logements financés dans le parc public, auxquels s'ajoute l'acquisition de 4 992 logements appartenant à ICADE ;
- L'année 2010 a été l'occasion, pour l'État, de **négoier une convention d'utilité sociale avec chaque organisme HLM**. Celle-ci traduit leur politique pour les six prochaines années, notamment en matière de développement de l'offre nouvelle, d'entretien et de réhabilitation du patrimoine, de relogement des publics défavorisés et de qualité de service rendu aux locataires.

2 - Le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) est l'outil principal de droit commun de la mise en œuvre du droit au logement. Via l'accord collectif départemental qui y est annexé, il fixe des objectifs de relogement aux bailleurs sociaux, tous contingents confondus. Depuis 2006 l'objectif annuel de relogement des ménages a progressivement augmenté pour tenir compte de l'accroissement du nombre de personnes prioritaires en attente de logement. En 2010, 1 314 relogements ont été réalisés, dont 262 pour des ménages sortants de structures d'hébergement.

Le PDALPD réaffirme l'axe déterminant de la politique de l'hébergement avec la création du service public de l'hébergement : le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO).

2010 a été une année de concertation avec l'ensemble des opérateurs de l'hébergement afin de faire émerger un projet départemental de plateforme unique de mise en réseau des opérateurs de l'hébergement. L'opérateur désigné en octobre 2010 est le Groupement de coopération social et médico-social « SIAO 92 » qui regroupe les opérateurs suivants : Armée du salut, Aurore, Aftam, APIL, Inser toit, ADN 92, ARAPEJ, La Canopée.

L'objectif poursuivi est la centralisation des demandes et des offres départementales, et notamment la mise en place des référents personnels, interlocuteurs et garants du parcours d'usagers dans le secteur de l'hébergement vers le logement.

Un premier comité de pilotage de mise en place de ce dispositif s'est tenu le 17 décembre 2010.

3 - Le traitement des expulsions locatives

En 2010, le nombre de procédures d'expulsions locatives s'est maintenu à un niveau identique à celui des années précédentes, confirmant les limites, dans un contexte de grave crise économique, des différentes mesures mises en œuvre ces dernières années.

En particulier, bien que conduite très en amont par la préfecture et facilitée par le travail partenarial effectué dans le cadre du PDALPD, la politique de prévention des expulsions locatives s'est renforcée avec la création de la CCAPEX (Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) à la fin de l'année 2010.

Concernant l'indemnisation des bailleurs, le montant total versé en 2010 a quasiment doublé par rapport aux années précédentes (3 236 196 €, contre 1 346 454 € en 2009 et 1 597 262 € en 2008) ; ceci s'explique par un important rattrapage de dossiers restés en attente fin 2009 et par un changement du logiciel comptable de l'État en début d'année.

4 - La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO) a fortement mobilisé en 2010 les services de l'État chargés de la politique sociale du logement.

Avec 32 réunions tenues en 2010, l'activité de la commission de médiation DALO (COMED) a été soutenue. Elle a étudié 4002 dossiers (logement et hébergement).

On peut signaler :

- Une hausse du nombre de dossiers déposés : 6 963 (6 311 en 2009) ;
- Une baisse du nombre de dossiers recevables : 2 759 (3 734 en 2009) ;
- Une hausse du nombre de dossiers examinés : 4 002 (3 632 en 2009) ;
- Une baisse du nombre de ménages reconnus prioritaires et urgents : 1.049 (1 274 en 2009), dont 834 ménages retenus pour un logement (890 en 2009), et 215 retenus pour un hébergement (271 en 2009) ;
- Une hausse du nombre de requêtes déposées au tribunal administratif suite à décisions de rejet : 277 (178 en 2009).

Un important travail de coordination et d'information a été mené en 2010 pour assurer le transfert de l'instruction des dossiers de la CAF vers l'ADIL 92.

Les relogements des ménages DALO sont en forte progression.

- Le nombre de relogements est passé de 354 en 2009 à 713 en 2010,
- Le relogement est réalisé à 71% sur le contingent préfectoral, 22% sur le contingent d'Action Logement, 6% sur le contingent des collectivités locales et 1% sur le contingent des bailleurs,
- 12 collecteurs ont proposé, dans le cadre du protocole d'accord régional signé avec Action logement en 2010, 701 vacances de logements qui ont permis de reloger 416 ménages,
- 6 communes concentrent à elles seules 58% des ménages en attente de relogement.

L'année 2010 a été marquée par la variété des actions accomplies pour l'amélioration du parc privé :

- En matière de lutte contre le saturnisme, 859 diagnostics et contrôles ainsi que 32 chantiers réalisés d'office pour un montant d'engagement de 1 217 000€ ;
- En ce qui concerne la lutte contre l'habitat indigne, 4 plans de sauvegarde de copropriétés dégradées ont été suivis, 1 chantier de travaux d'office urgent a été réalisé et 24 diagnostics d'insalubrité dont 23 dans le cadre de la procédure DALO ont été effectués ;
- Au titre de l'ANAH, l'État a accordé 237 000€ pour la rénovation des structures d'hébergement dans le cadre du plan de relance, a effectué des paiements de subventions de dossiers instruits avant 2009, (pour près de 3,2M€) et a délivré 168 conventions sans travaux, à loyers maîtrisés ;
- 3 326 logements ont été subventionnés.

III - Améliorer le cadre et les conditions de vie dans les territoires de solidarité

1- La politique de la ville

En 2010, l'État a renforcé son soutien à la politique de la ville dans les Hauts-de-Seine en consacrant aux porteurs de projets, communes et associations, mettant en œuvre des actions dans les quartiers prioritaires, plus de 9,9 M€. Les principaux dispositifs financés sont la réussite éducative (3,8 M€), les contrats urbains de cohésion sociale (3,3 M€) et le fonds interministériel de prévention de la délinquance (1,3 M€). Au total, près de 800 projets ont été financés dans 17 communes.

Chiffres clés

ANRU :

11 projets de renouvellement urbain engagés pour un montant total de travaux de 1 679 M€ dont 346 M€ pour l'ANRU.

En 2010, 38 M€ de crédits versés pour la construction de 410 logements, la réhabilitation de 593 logements et la résidentialisation de 1035 logements.

Les priorités de la politique de la ville demeurent inchangées :

55% du budget est consacré à l'éducation, en particulier à l'aide aux enfants en difficulté (réussite éducative, décrochage scolaire) mais aussi aux filières d'excellence (cordées de la réussite). 8,5% des crédits sont dédiés à l'emploi et au développement économique, essentiellement en soutien à des actions vers les publics les plus éloignés de l'emploi (ateliers chantiers d'insertion, aide à la rédaction de CV, coaching renforcé, resocialisation). Un effort particulier est également fait sur la santé et l'accès aux soins (6,5%), notamment à travers un soutien fort aux ateliers santé ville. Enfin, 12% des crédits sont consacrés aux actions visant à améliorer le lien social (lien intergénérationnel, parentalité, accès à la citoyenneté).

2 - Le développement durable

Les actions liées à la territorialisation du Grenelle de l'environnement mises en œuvre par l'État, en partenariat avec le Conseil général et les collectivités locales se sont poursuivies dans les domaines suivants :

Habitat

La tenue d'une table ronde, en janvier 2011, coprésidée par le préfet et le Conseil général a permis de mobiliser tous les partenaires potentiels sur le repérage de propriétaires occupants à revenus modestes. Un fonds d'aide à la rénovation thermique (FART), géré par l'ANAH, abondé de 500M€ des crédits

d'investissements d'avenir, a été créé avec pour finalité d'apporter une aide financière aux ménages qui réalisent des travaux dans leur logement générant 25% au moins d'économie d'énergie.

Dans les Hauts-de-Seine, 8 500 ménages modestes propriétaires de leur maison individuelle pourraient bénéficier des aides du programme « Habiter mieux ».

Energie-Climat

L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur plan-climat et bilan carbone : le Grenelle prévoit que les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'adopter un Plan climat énergie territorial (PCET) avant fin 2012. Une 1^{ère} réunion d'échange du réseau « plan-climat » 92 s'est tenue le 1^{er} avril 2011 afin d'échanger sur la méthodologie, les aides financières et les retours d'expériences.

Prévention du bruit

La lutte contre le bruit des infrastructures terrestres, routières et ferroviaires est une priorité du Grenelle. 2010 a été une année d'accélération pour inciter tous les acteurs concernés (Conseil général, communes, gestionnaires d'infrastructures) à rassembler leurs données et élaborer leurs plans d'actions respectifs contre le bruit : les PPBE (plans de protection du bruit dans l'environnement).

Un comité de suivi de ces dispositifs s'est réuni pour la première fois début 2011.

Ville Durable

Il s'agit d'abord de mobiliser les collectivités locales sur les questions d'aménagement durable et la réalisation d'écoquartiers, que l'État local accompagne et encourage à travers les « ateliers de la ville durable » dont la 3^{ème} édition a rassemblé près de 100 participants en juillet dernier.

Neuf dossiers d'écoquartier sont aujourd'hui candidats à une deuxième session de l'appel à projet Ecoquartier lancé par le ministère du développement durable, actuellement en cours d'examen. Ils n'étaient que quatre lors de la session précédente, en 2009.

État exemplaire

A l'occasion de la semaine du développement durable 2011, une formation interministérielle aux enjeux du développement durable a été organisée afin de sensibiliser l'ensemble des personnels des services de l'État.

Dans le cadre du lancement d'un plan de déplacement des services de l'État dans les Hauts de Seine, une enquête de mobilité domicile-travail a été lancée, en mai 2011, afin d'identifier les besoins des personnels en mode de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et ce, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

La mise en place de sept actions de développement durable dès septembre 2010 : l'une d'entre elles consiste à favoriser la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Les six autres se traduisent par la réalisation de plans de contrôle dans les entreprises.

3 - Le développement de l'offre éducative

Les priorités de l'année scolaire 2010/2011 s'articulent autour des objectifs suivants :

Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle

Maîtrise du français et prévention de l'illettrisme

À l'école primaire les années de CP et de CE1 sont déterminantes pour l'avenir du lecteur débutant. Les élèves qui éprouvent des difficultés à franchir cette étape reçoivent une aide personnalisée à raison de deux heures par semaine.

Les évaluations en classes de CE1 et de CM2 permettent de situer les acquis des élèves et de remédier, le cas échéant, aux difficultés constatées.

Au collège la maîtrise du français par les élèves concerne l'ensemble des professeurs, toutes disciplines confondues. Dès leur arrivée au collège, les élèves les plus fragiles signalés par les professeurs des écoles

bénéficient des dispositifs d'accompagnement spécifiques. Les évaluations réalisées en CM2 servent de point d'appui pour identifier les difficultés.

Chiffres clés

Établissements scolaires :

- 657 écoles du premier degré.
- 134 collèges.
dont 4 créations à Levallois, Bois-Colombes, la Garenne et Colombes
- 77 lycées dont 21 lycées professionnels.

Elèves :

- premier degré 162 120 en 2010 (162 291 en 2009)
dont 145 174 dans le public et 16 946 dans le privé .
- second degré post bac : 128 865 élèves en 2010 (129 389 en 2009).

Personnel :

- 18 999 enseignants
dont 8460 pour le premier degré et 10 539 pour le second degré.
- 2216 personnels non enseignants dans le premier et second degré
(hors enseignement supérieur).

Diplômes délivrés :

- 12 378 baccalauréats soit 84,1% d'admis (84,5% en 2009).
- 14 375 diplôme national du brevet.

Maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun

C'est l'objectif premier de la scolarité obligatoire. Le livret personnel de compétences atteste l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

L'utilisation du livret personnel de compétences a été engagée dans tous les collèges. Ce livret permet aux enseignants de suivre précisément les acquisitions de chaque élève.

La session 2011 du Diplôme national du brevet (DNB) évalue pour la première fois la maîtrise de l'ensemble de ces compétences.

L'éducation artistique et la culture générale

L'éducation artistique et la culture générale sont des éléments clés de l'ouverture au monde. L'enseignement de l'histoire des arts est désormais obligatoire de l'école primaire au lycée.

Personnaliser les parcours scolaires

Les dispositifs d'aide et d'accompagnement sont désormais déployés tout au long de la scolarité pour éviter toute rupture entre l'école et le collège, ou à l'occasion d'un changement d'établissement.

La personnalisation des parcours scolaires a été mise en place à la rentrée 2008 à l'école primaire puis au lycée professionnel. Elle est renforcée en 2010 dans le cadre de la nouvelle classe de seconde générale et technologique.

La réforme des lycées

La réforme des lycées généraux et technologiques a mis en place des enseignements d'exploration en classe de seconde.

L'accompagnement personnalisé permet de développer les activités proposées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, selon les besoins identifiés pour chaque élève. À terme, les lycéens seront aussi accompagnés dans leurs démarches d'orientation active avec les universités et pour les procédures d'inscription post-bac.

Des solutions pour les élèves en risque de décrochage

Au collège et au lycée des coordinations locales d'acteurs de la formation et de l'insertion ont été créées au cours de l'année 2009 pour offrir rapidement des solutions adaptées et diversifiées aux élèves décrocheurs. Des outils leur permettent de mieux suivre ces élèves. Un travail réalisé en partenariat avec la préfecture doit renforcer les synergies entre les financeurs publics.

Pour les jeunes de plus de 16 ans qui ne sont plus en formation et n'ont pas atteint le niveau de qualification nécessaire, les personnels de la mission générale d'insertion s'efforcent d'offrir à chacun des solutions individualisées, avec, par exemple, l'appui du réseau des Greta.

Un accompagnement spécifique visant l'insertion ou la formation diplômante a été mis en place en mai pour deux quartiers de Gennevilliers et d'Asnières. Le dispositif informatique interministériel (SIEI) de suivi des jeunes sans solution est opérationnel depuis le mois de mai.

Pour un meilleur accès des élèves socialement défavorisés à des parcours de réussite et d'excellence

Les cinq internats d'excellence totalisant 90 élèves, permettent d'accueillir des jeunes motivés, issus de milieux défavorisés, afin de leur permettre de réaliser toutes leurs potentialités.

Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves

L'attention portée à la scolarisation des enfants et jeunes handicapés s'intensifie pour leur assurer des parcours scolaires encore plus satisfaisants.

Le renforcement de la coopération entre les écoles, collèges, lycées et les établissements médico-sociaux et de santé améliore le parcours de l'élève amené à fréquenter différentes structures, tels que l'école et un institut médico-éducatif. La mise en place des unités d'enseignement contribue également à améliorer la scolarisation des élèves handicapés.

Les créations d'Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) se poursuivent.

Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux

- Impliquer les lycéens dans la vie quotidienne de leur établissement est un des axes de la réforme du lycée.
- La prévention et la lutte contre la violence et les discriminations reste une priorité à l'école, au collège et au lycée.

4 - La politique d'égalité entre les hommes et les femmes :

Les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes s'articulent autour de deux axes majeurs :

La lutte contre la violence faite aux femmes qui se décline sous les actions suivantes :

- **La formation de 165 policiers aux violences conjugales** (91 stagiaires et titulaires, 44 en brigades de nuit, 30 référents « violences conjugales » présents dans chaque commissariat depuis janvier 2010).
- **Le partenariat avec les associations spécialisées** (4 CIDFF, Escale, Centre Flora Tristan) à travers les rencontres des partenaires associatifs et des chefs de service lors des réunions de districts et les visites des policiers dans les centres d'hébergements pour les femmes victimes de violences lors des formation.
- **L'ouverture d'une antenne médico-judiciaire** à la Garenne-Colombes.

L'égalité professionnelle :

- **Le soutien au projet européen (FSE) visant l'insertion socio-professionnelle des femmes victimes de violences** (accompagnement global des femmes en amont - sur le plan psychologique, social, etc. - et orientation vers les structures d'insertion emploi / formation du droit commun) porté par l'association « L'Escale ».
- **La création de partenariats dans la perspective de la mise en place d'actions sur l'entrepreneuriat des femmes** (petit-déjeuner autour du fonds de garantie à l'initiative des femmes à destination des banquiers et acteurs de création d'entreprise) et sur l'égalité professionnelle en entreprise (rencontres intersyndicales sur l'articulation des temps de vie et les violences sexistes et sexuelles au travail).

5 - L'offre sportive et culturelle

L'offre sportive dans le domaine de la jeunesse, du sport et de la vie associative s'est articulée autour de quatre objectifs majeurs :

- **Développement de la vie associative du bénévolat et du volontariat** : création d'un guichet unique de déclaration, d'accueil et d'informations des associations et lancement du nouveau service civique qui a permis la conclusion de 54 contrats de volontariat et la remise du 1^{er} trophée des jeunes bénévoles à 130 jeunes.
- **Promotion d'actions et d'expérimentations en faveur de la jeunesse** : valorisation de l'engagement des jeunes avec les prix « Envie d'agir » remis à 124 porteurs de projets individuels et collectifs soutenus en 2010 pour un montant de 160 000€ ; organisation d'un carrefour de la citoyenneté, en présence de la Secrétaire d'État chargée de la jeunesse.
- **Renforcement de la dimension éducative et de la sécurité des accueils collectifs de mineurs** : avec 740 accueils de loisirs et 3 872 séjours de vacances déclarés, ce domaine fait l'objet une vigilance administrative soutenue.
- **Promotion du sport pour tous et protection des sportifs** : avec une enveloppe du CNDS de 2,1 M€, l'accès à la pratique sportive a été renforcé, en soutenant les actions en direction des habitants des quartiers, des femmes, des handicapés et des jeunes.

L'offre culturelle, a mis l'accent sur les axes suivants :

- **La préservation et l'enrichissement du patrimoine** : la politique de l'État vise la poursuite de la requalification d'édifices majeurs en lien avec les propriétaires. Deux arrêtés d'inscription ont été pris en 2010 au titre des monuments historiques pour la Maison André Lurçat à Sceaux et la basilique sainte-Geneviève à Nanterre.
- **Dans le domaine du livre**, l'État a apporté son soutien aux initiatives du Conseil général, destinées à favoriser le développement de la lecture chez les jeunes, ainsi qu'aux débats et expositions locales visant au rayonnement de la vie littéraire, notamment à Nanterre, Bagneux, Boulogne-Billancourt ou Bois-Colombes.
- **Le soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant** a concerné le théâtre, la musique et la danse, les arts plastiques, le cinéma audiovisuel et les multimédias.
- **L'aide à la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture** a concerné des partenariats tels que « culture à l'hôpital » (trois actions ont été développées, dont un atelier régulier de pratique théâtrale mis en place par le Théâtre des Amandiers avec une douzaine de patients hospitalisés en psychiatrie au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre) et « culture & justice » (deux actions à la Maison d'arrêt de Nanterre ont été menées).

IV - Maîtriser l'immigration et favoriser l'intégration des étrangers en situation régulière

1 - L'accueil des étrangers en situation régulière

Au 31 décembre 2010, la population étrangère dans les Hauts-de-Seine s'élevait à 250 256 personnes. Les 3 nationalités les plus représentées sont les Portugais (25%), les Marocains (16%), les Algériens (14%).

Les bureaux du séjour des étrangers sur les trois sites reçoivent en moyenne 1 000 personnes par jour. A Nanterre, la modernisation des locaux de l'accueil s'est accompagnée de la mise en place d'un gestionnaire électronique de file d'attente et de prise de rendez-vous. Un agent dédié à l'information et à l'orientation accueille aujourd'hui le public, permettant d'optimiser la qualité de sa prise en charge. La conception des guichets permet une adaptation aux flux d'activité. Le nouveau hall d'accueil comprend également un espace adapté à la réception des personnes à mobilité réduite.

Le volume important de demandes traitées et la modernisation de l'organisation du service permettent au service du séjour de la Préfecture de se maintenir à un niveau d'efficience très élevé évitant les longs délais d'attente.

La modernisation des procédures va se poursuivre en 2011 avec le logiciel modernisé « AGDREF 1+ » qui doit intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2011 avec l'intégration d'une puce comprenant la photo dans le titre de séjour nouveau format.

Chiffres clés

Les titres de séjours :

- 2010 : 59 990 titres délivrés
- 2009 : 52 864 titres délivrés

2 - L'intégration des étrangers à travers l'accès à la nationalité

Deux réformes importantes ont été mises en œuvre au cours de l'année 2010 :

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, la souscription des déclarations d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage est transférée des tribunaux d'instance vers les préfetures.
- Depuis le 1^{er} juillet 2010, la suppression de la double instruction préfecture / ministère pour les demandes de naturalisation : l'entière responsabilité des décisions est confiée aux préfets qui décident de donner satisfaction ou non à la demande.

Chiffres clés

Les naturalisations en 2010 :

- Naturalisations par décret : 5206 (4343 en 2009)
- Naturalisations par mariage : 874 (622 en 2009)

Pour 2011, le projet de loi « immigration, intégration, nationalité », en cours de discussion au Parlement, va modifier en partie la procédure de naturalisation, en particulier pour la part qui relève des préfetures : le projet introduit le principe d'encadrer le niveau de langue requis pour accéder à la nationalité afin d'établir ce niveau en référence au cadre européen et d'amener les postulants à apporter eux-mêmes la preuve de leur capacité. La loi crée par ailleurs une « charte des droits et devoirs du citoyen » qui devra être signée au cours de l'entretien d'évaluation.

V - Poursuivre la modernisation des services publics

1 - La réforme de l'administration territoriale de l'État

Les principes de la réforme

Les services de l'État en région et département se sont réorganisés pour mieux répondre aux attentes des usagers et partenaires, d'une part, et réduire les coûts de fonctionnement des différentes administrations, d'autre part.

Cette « réforme de l'administration territoriale de l'État » est entrée en vigueur en Ile-de-France le 1^{er} juillet 2010.

Le cadre de l'action de l'État est dorénavant régionalisé. Le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, modifié le 16 février 2010, clarifie les responsabilités respectives du préfet de région et du préfet de département :

Le préfet de région est responsable, sauf exceptions, du pilotage des politiques publiques et de leur adaptation au territoire. Il dispose des moyens financiers pour assurer la cohérence de l'action de l'État dans la région ; avec le pouvoir de répartir les crédits des budgets opérationnels de programme, il a la capacité d'adapter les moyens mis à sa disposition aux enjeux territoriaux.

Le préfet de département est, quant à lui, chargé de la mise en œuvre des politiques de l'État au contact direct des administrés et partenaires de l'État. En outre, il représente le département au sein du comité d'administration régionale (CAR) présidé par le préfet de région et dont il est membre : expression de la collégialité régionale, le CAR constitue « l'état-major » du préfet de région.

La réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) dans les Hauts-de-Seine :

Le schéma d'organisation des services de l'État en région est, en Ile-de-France, différent du reste du territoire métropolitain. Et, à l'intérieur même de l'Ile-de-France, le schéma d'organisation des services de l'État en département n'est pas le même entre départements de grande et petite couronne.

Pour ce qui concerne les Hauts-de-Seine, le macro-organigramme de l'État s'articule autour des spécificités suivantes (cf organigramme en annexe) :

- **La préfecture et les deux sous-préfectures d'Antony et de Boulogne-Billancourt** (cette dernière est en cours de transformation en maison de l'État)

- **Deux directions départementales interministérielles** placées sous l'autorité hiérarchique du préfet :

- *La direction départementale de la protection des populations (DDPP)* qui regroupe les anciens services de la direction départementale de la concurrence, la consommation et la répression des fraudes (DDCCRF) et les anciens services vétérinaires. Elle est compétente en matière de protection du consommateur et de sécurité alimentaire ;

- *La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)* qui regroupe le pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), la délégation aux droits des femmes, la direction départementale de la jeunesse et des sports, le bureau de la politique de la ville et le service des associations.

- **Quatre unités territoriales (UT) de directions régionales placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet des Hauts-de-Seine :**

- *L'UT DIRECCTE* : Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

- *L'UT DRIEE* : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ;

- *L'UT DRIEA* : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement regroupant l'essentiel des services de l'ex-DDE : compétences aménagement durable, urbanisme, éducation routière ;

- *L'UT DRIHL* : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement : compétences hébergement, accès au logement, habitat, rénovation urbaine ;

- **Le service territorial de l'architecture et du patrimoine représentant la DRAC.**

- **La délégation des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de Santé.**

La poursuite en 2011 de la réforme de l'administration de l'État : les mutualisations des moyens entre services de l'État.

Le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets renforce leurs responsabilités en faveur de la mutualisation des moyens de l'État. A cette fin un schéma régional et des schémas départementaux de mutualisations sont en cours d'élaboration par le préfet de région et les préfets de département, dont celui des Hauts-de-Seine, d'ici le 31 décembre 2011. Ils ont pour objectif de diminuer en les rationalisant les dépenses de structures.

2 - Le développement de la démarche qualité et performance

Moderniser l'État, ce n'est pas seulement réformer son schéma d'organisation. C'est aussi mieux répondre aux attentes des usagers.

Depuis novembre 2010, la préfecture et les deux sous-préfectures se sont engagées dans une démarche qualité afin de satisfaire aux engagements à l'égard des usagers, labellisés dans le référentiel « Qualipref ».

Cette démarche complète les initiatives qui avaient déjà été menées par le bureau de l'environnement de la préfecture et le cabinet du préfet qui sont déjà certifiés Iso 9001. En même temps, la démarche Lean, analyse les procédures administratives pour simplifier les processus, supprimer les tâches obsolètes et réduire le temps de traitement.

3 - La poursuite de la modernisation de la délivrance des titres

Système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Les nombreuses améliorations logicielles, effectuées au cours de 2010, ont permis de rendre le système d'immatriculation des véhicules fiable.

Ce sont plus de 98 % des immatriculations de véhicules neufs qui sont réalisées par les professionnels, leur part dans l'immatriculation des véhicules d'occasion ne représentant encore que 35 % du volume. A lui seul, le département des Hauts-de-Seine représente 12,4 % des immatriculations de véhicules neufs en France.

Un plan de contrôle des 300 professionnels habilités a été mis en place. Une nouvelle étape sera franchie avec la possibilité d'effectuer son changement de domicile via internet.

Chiffres clés

Immatriculations de véhicules :

Délai moyen de traitement :

- En temps réel : 57 minutes
- En différé : 2 jours

Nombre d'immatriculations véhicules neufs et d'occasion :
614 115 en 2010 (489 755 en 2009).

Titres d'identité

2010 a été marqué par la mise en œuvre de la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports. Le délai moyen de traitement des demandes de passeport a été de quatre jours avec mise à disposition du titre en neuf jours. Le délai moyen de traitement des demandes de carte nationale d'identité a été de huit jours.

Une nouvelle mesure est en phase opérationnelle, il s'agit d'un télé-service qui permet aux demandeurs de télécharger, puis de pré-remplir les demandes de passeport.

Par ailleurs, la carte nationale d'identité électronique devrait voir le jour courant 2012.

Chiffres clés

Passeports :

- Délai moyen de traitement : 4 jours avec mise à disposition du titre en 9 jours.
- Nombre de titres délivrés : 116 632 en 2010.

Cartes nationales d'identité :

- Délai de traitement : 8 jours
- Nombre de titres délivrés : 138 624 en 2010 (126 610 en 2009).

Permis de conduire

Début 2013, conformément à la 3^{ème} directive européenne du 20 décembre 2006, verra la mise en place d'un permis de conduire sécurisé dont la fabrication sera externalisée. La préfecture des Hauts-de-Seine a été étroitement associée aux travaux d'études de ce projet dénommé FAETON, qui permettra de délivrer ces permis à partir de 2013.

Chiffres clés

Permis de conduire :

Délai moyen de délivrance :

- En temps réel : 25 minutes
- En différé : 2 jours

Nombre de permis délivrés :

51 314 en 2010 (53 997 en 2009).

4 - Une politique de communication qui se modernise

Soucieux de s'adapter aux évolutions technologiques, deux projets initiés en 2010, ont vu le jour en 2011 :

Le webmobile de l'État dans les Hauts-de-Seine est un site léger, intuitif et orienté vers l'utilisateur.

Il propose principalement des informations pratiques (horaires des guichets, documents à fournir, etc) pour l'obtention des titres les plus demandés (permis de conduire, carte grises, carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, visa, naturalisation).

Il est consultable depuis un smartphone, à l'adresse suivante : <http://mobile.hauts-de-seine.gouv.fr>

La page facebook « préfet des les Hauts-de-Seine » s'adresse à tous : collectivités, partenaires mais surtout aux hauts-séquanais, intéressés par l'action de l'État dans leur département.

